

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 octobre 2017

DCM N° 17-10-26-18

Objet : Désignations diverses.

Rapporteur: M. le Maire

En date des 3 juillet 2014 et 26 mai 2016, le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et a nommé les représentants d'associations locales au sein de cette commission.

Parmi ces représentants, Mesdames Arlette ELBE, membre titulaire, et Amélie JEANNERESSON, membre suppléante, ayant cessé leurs fonctions, il y a lieu de procéder à leur remplacement.

D'autre part, par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné pour représenter la Ville de Metz au sein des Conseils des écoles maternelles "La Clairière" et "Symphonie", Monsieur Belkhir BELHADDAD. Il y a lieu de procéder à ses remplacements.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2014 portant sur les désignations des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2016 portant sur diverses désignations,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014 portant sur les désignations auprès de divers établissements publics, associations et organismes extra-municipaux,

VU le Code de l'action sociale et des familles pris notamment en ses articles L.123-6,

VU le courrier de démission des conseils des écoles maternelles "La Clairière" et "Symphonie" de Monsieur Belkhir BELHADDAD,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux nominations et désignations concernées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE NOMMER :**

Madame Anne-Claire HORY, titulaire,

Madame Sandrine PELLENZ, suppléante,

en qualité de représentantes d'associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

- **DE DESIGNER :**

Madame Hanifa GUERMITI

pour représenter la Ville de Metz au Conseil de l'école maternelle La Clairière.

Madame Marie RIBLET

pour représenter la Ville de Metz au Conseil de l'école maternelle Symphonie.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de representants

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ